

Les élections municipales approchent

Les élections municipales et communautaires 2026 auront lieu les 15 et 22 mars prochains. L'occasion de vous faire quelques rappels.



Vous allez vous rendre aux urnes pour élire les conseillers municipaux ainsi que les élus communautaires.

Pour cela, vous avez jusqu'au vendredi 6 février pour vous inscrire en mairie sur les listes électorales. Les nouveaux inscrits et les jeunes électeurs recevront leur carte d'électeur début mars. En cas d'oubli, vous pourrez apporter votre pièce d'identité.

Vous ne pouvez pas vous rendre disponible pour voter ?

[La procuration existe !](#)

Pour cela vous devez établir une procuration qui peut être dématérialisée pour les détenteurs d'une identité numérique.

À noter également qu'il est possible de donner une procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune. Celui-ci devra tout de même se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

Liens utiles

[Vote par procuration, comment ça marche ?](#)

Contact

01.64.67.52.23